

Délibération N° 2017-40

Le Conseil d'administration, en sa séance du 2 juin 2017,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-3 et L712-6-1,
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014,
- Vu** la circulaire n°2011-1021 du 3 novembre 2011, relative au développement de la vie associative et des initiatives étudiantes,
- Vu** les avis de la Commission FSDIE du 10 mai 2017,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation des avis de la Commission FSDIE sur l'utilisation des fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.

Le Conseil d'administration approuve l'attribution de subventions dans le cadre du FSDIE, conformément au tableau joint en annexe.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 16
Présents et représentés : 24
Dont :
Pour : 23
Contre : 1

Fait à Lyon, le 6 juin 2017

La Présidente de l'Université Lyon 2

Le Directeur Général des Services

Nathalie DOMPNIER

Vincent FABRE

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.